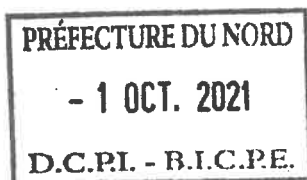


Madame Christine Gautiez
59 rue LAIN
59241 Masnières



à la PREFECTURE du NORD

DIRECTION de la COORDINATION
Des Politiques Interministérielles
Bureau des installations classées pour
La Protection de l'environnement
12 rue Jean sans peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

OBJET : ENQUÊTE PUBLIQUE- BIO 8
Commune Masnières, 59241
Méthanisation

Monsieur le Préfet,

Je viens formuler ci-dessous mes observations dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'installation à Masnières d'une unité de méthanisation par la Sté BIO 8. Je m'exprime non seulement en ma qualité d'habitante de Masnières depuis 54 ans mais également en tant que présidente de l'association de riverains de l'association que j'ai dû créer en 2009 en raison de graves nuisances d'environnement et cadre de vie.

Je précise que j'ai consulté le dossier sur votre site avant de m'exprimer.

Observation 1 :

L'Avis de consultation du public paru dans la Voix du Nord le 21 août 2021, indique que le Siège Social de Bio 8 se trouve 60 rue du Calvaire à Masnières, mais il semblerait que le siège ait été transféré à Honnecourt sur Escaut avec effet au 30 septembre 2020. Le siège de Masnières n'est-il qu'un établissement secondaire ou est-il fermé complètement ?

Observation 2 :

Sur la demande d'examen au cas par cas renseignée par la Sté BIO 8, au point 5 du tableau « sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée », à la question « Le projet se situe-t-il sur un territoire couvert par un plan Bruit arrêté ou, le cas échéant, en cours d'élaboration ? » la réponse de la Sté Bio 8 est NON... Notre association a pourtant eu connaissance d'un classement en zone BRUIT, en raison de l'Autoroute A26 et de la départementale D644 qui traverse tout Masnières et il y a quelques années, un comptage, que nous n'avons jamais pu nous procurer, faisait état d'un trafic de 12000 véhicules/jour dont environ 1800 camions, la plupart de 44 tonnes.

Vous trouverez en pièces jointes 16 copies de divers courriers envoyés et reçus par l'association ABERL depuis 2013 qui montrent cette nuisance environnementale d'envergure.

A noter que les possibilités de solutions préconisées par le Département n'ont pas été mises en place. Les difficultés demeurent.

Sur ce même point, la Sté BIO 8 fait état de 5 petits camions qui vont sillonner le secteur en routine et d'environ 50 camions lors de grande activité de cette unité de méthanisation. Dans un article de la voix du nord, la municipalité parle de 4 camions.

Est-il possible d'imaginer qu'en plus du lourd trafic actuel de camions et des nuisances impactant lourdement notre santé et notre cadre de vie, nuisances admises et reconnues par les autorités depuis des années, il va peut-être falloir ajouter des camions supplémentaires ?

L'accès limité que nous pouvons avoir, en tant qu'habitants, aux plans BRUIT officiellement élaborés ainsi qu'aux comptages des véhicules ne peut que nous amener à faire confiance totale au résultat de l'enquête pour évaluer les réelles nuisances actuelles. On note d'ailleurs la réponse OUI à la question « le projet engendre-t-il des déplacements/ des trafics ? »

Voir aussi la réponse OUI à la question « est-il source de bruit ? »

RECTO-VERSO

Observation 3 :

A propos des risques naturels, la configuration du terrain, assez vallonné, 60 mètres de dénivelé entre Bonavis et le point le plus bas de Manières c-à-d la mairie, est-elle prise en compte ? En effet, nous avons déjà eu à Masnières des coulées de boue venant des champs, coulées modérées certes mais qui ont quand même nécessité l'intervention des pompiers.

Au point 6 de l'examen au cas par cas, nous relevons qu'à la question « le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2... » la réponse est également NON...

Voir également les réponses OUI au risques sanitaires et émissions (effluents, rejets liquides)

Observation 4

Sur le Procès Verbal de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Monsieur Lenoir précise que le projet serait réalisé à l'automne 2028 et qu'un contrat a déjà été souscrit auprès d'Engie sur 15 ans, le contrat prend t-il effet maintenant ou en 2028, c- à d dans

7 ans ?

Observation 5

A propos de cette même commission, évoquée en observation 4, on lit qu'un dialogue territorial aurait été mené avec les élus du territoire concerné, je tiens à appuyer le collectif Masnierois Contre la méthanisation à Masnières qui a pointé une absence d'information à la population dans une longue période de difficultés particulières dues au Covid 19, aux périodes de confinement, c-à-d du 17 mars au 11 mai, du 29 octobre au 15 décembre 2020 et du 3 avril au 3 mai 2021. La découverte du panneau par des promeneurs sur le site dans les champs a été une grande surprise pour les Masnierois, les gens ayant forcément l'esprit ailleurs en ces temps de souffrance particulière pour le monde entier

Les comptes-rendus des réunions du conseil municipal n'ont pas, ou très peu, renseigné la population :

Conseil du 5 mai 2020 = RIEN au sujet de l'unité de méthanisation

Conseil du 9 juin 2020= RIEN- ces 2 conseils, à huis clos en raison des conditions pandémiques

Ce conseil du 9 juin indique dans les informations diverses « réunion sur la méthanisation »

Conseil du 25 juin 2020 = Intervention BIO 8 dans les informations diverses

1 er octobre 2020= RIEN

3 décembre 2020 = RIEN

4 février 2021= RIEN

15 mars 2021 = RIEN

12 avril 2021= dans les Informations diverses « construction d'une unité de méthanisation par porteur privé : rappel du projet, une enquête publique proposée par la Préfecture permettra aux habitants de s'exprimer ».

Observation 6

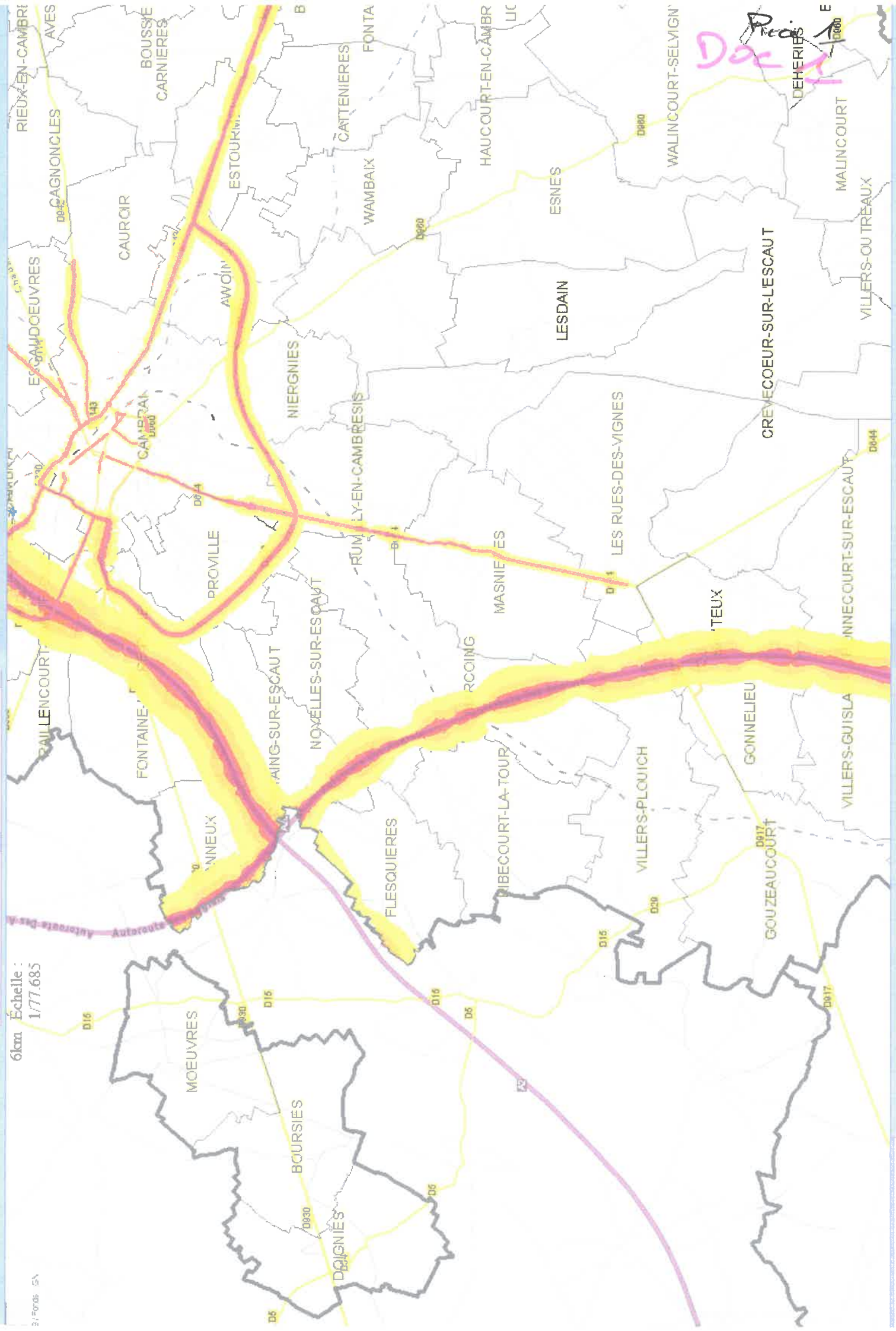
Pour ce qui concerne la décision d'examen au cas par cas n° 2020-4916 et ses conclusions « le projet, déposé par BIO 8, est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine qu'il est nécessaire d'étudier ».

Les conséquences potentielles sont nombreuses, auxquelles il faudra ajouter la dévalorisation des habitations aussi bien sur Masnières que sur tous les villages concernés par l'épandage mais surtout aux abords de l'unité.

Faisons confiance aux prochaines conclusions de la Mission Sénatoriale qui seront rendues le 5 octobre prochain pour servir d'alerte.

Masnieres, village déjà grandement pollué par le trafic routier, n'a-t-il pour avenir que de devenir définitivement le village des Nuisances ?

Avec mes respectueuses salutations



Doc. 1

Pièce 2
Doc 2



le 07 mai 2013,

à Monsieur Bernard POYET
Directeur général de NOREADE
23 Avenue de la Marne
59443 Wasquehal Cedex

christine.gautiez@wanadoo.fr
Objet: demande d'intervention

COPIE au Conseil Général, à la préfecture – service
eau et environnement

Monsieur le Directeur,

Notre association de riverains de la D644, traversée de Masnières 59241, a vu le jour en 2009 pour obtenir solution à de graves problèmes de nuisances portant atteinte à notre santé (voir pièce jointe chronologie article de la Voix du Nord du 2 décembre 2012). Cet article de la Voix du Nord dans sa totalité rend très exactement ce que nous vivons et aujourd'hui, il nous faut revenir vers vous pour vous alerter sur les difficultés graves auxquelles nous sommes à nouveau confrontés.

L'enrobé, refait en 2009, s'est beaucoup dégradé, les plaques d'égout en place sur la bande de roulement-est de la chaussée claquent jour et nuit sur toute la traversée de Masnières. Il faut y ajouter les affaissements et trous qui deviennent très dangereux pour un lourd trafic de camions en augmentation constante, conséquence du récent contournement de Cambrai qui incite les routiers à quitter l'autoroute pour traverser Masnières pour raison d'économie sur les péages.

Notre association a donc contacté le Conseil général en février 2012 pour signaler un affaissement de la chaussée dangereux, ce dernier, après constat et confirmation écrite des dégâts, a demandé en mars 2012 à Noréade Beauvois en cis de bien vouloir remédier dans les plus brefs délais, l'affaissement étant dû à un mauvais compactage lors des travaux de 2008. Depuis, et malgré nos relances, nous sommes en attente d'être au minimum informés des solutions qui peuvent être mises en place.

- Nous demandons votre intervention auprès de :
- Noréade Beauvois en cambrésis
 - Conseil général

Notre maire se disant incompétente pour intervenir auprès de Noréade (cf. article Voix du Nord)

- En conséquence, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire constater :
- **l'état de l'enrobé (affaissements multiples et dangereux)**
 - **Le bruit insupportable généré par les plaques d'égout sur la bande de roulement des camions.**

A noter que nous cherchons à être informés des résultats d'un comptage du trafic qui a eu lieu en janvier dernier, en vain. Ce comptage ne pourra que confirmer l'augmentation très importante du trafic par comparaison avec le précédent comptage et expliquera la situation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

- P.J : - article voix du nord de décembre 2012
- copie réponse conseil général du 07 mars 2012
 - réponse noréade Beauvois du 27 juin 2012
 - copie lettre de notre association du 20 septembre 2012
 - copie nouvelle réponse de noréade Beauvois du 23 octobre 2012

BIEN-ÊTRE

ACTION



RUE LAIN

A.B.E.R.L

Association de riverains
Loi 1901
Siège social : 59 rue LAIN
59241 MASNIERES
TEL: 03.27.37.53.05
06.03.21.34.33
christine.gautiez@wanadoo.fr

le 07 mai 2013,

à Monsieur Patrick PRYBE
Chargé d'études BRUIT
PREFECTURE
Boulevard de Belfort CS 90007
59042 LILLE cedex

Objet: pour information+plainte nuisance bruit

Monsieur,

Comme convenu lors de notre conversation téléphonique de ce matin, je vous fais parvenir copie d'un courrier que j'envoie ce jour à la Direction de Noréade, Monsieur Bernard POYET.

Je vous confirme saisir vos services en raison de la nuisance BRUIT générée par le trafic de camions de gros tonnage sur une chaussée en dégradation constante. Le bruit, insupportable et représentant un grave problème de santé publique, provient d'une part de l'augmentation de trafic de camions et d'autre part du claquement des plaques d'égout positionnées sur la bande de roulement de la D644, sur toute la traversée de Masnières 59241.

Nous subissons une augmentation considérable du passage des camions de gros tonnage depuis l'installation du contournement de Cambrai qui a amené les transporteurs routiers à quitter l'autoroute à Masnières pour des économies de péage.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir si possible nous renseigner sur les modalités de mesure du bruit du trafic et notamment la démarche que notre association peut faire pour que soit mesurée la nuisance subie.

D'avance je vous remercie de votre intervention et vous prie de trouver ici l'expression de mes meilleures salutations.

Gautiez
Présidente,

Direction générale
chargée de l'Aménagement Durable

Direction de la Voirie Départementale

Tél. : 03.59.73.34.80
Fax : 03.59.73.34.90

Réf : AD/DVD-E/LD/SL/D13-0331
Affaire suivie par : UT de Cambrai

Madame Christine GAUTIEZ
Présidente de l'Association A.B.E.R.L
59 rue Lain
59241 MASNIERES

Lille, le 13 JUIN 2013

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 7 mai 2013, vous adressez au Département la copie d'une correspondance entre votre Association et NOREADE concernant l'affaissement de la chaussée au niveau du 14 rue Lain. Vous signalez également la dégradation de la voirie départementale traversant Masnières ainsi que l'augmentation des pollutions environnementales.

Les services départementaux se sont rapprochés, une nouvelle fois, de NOREADE pour leur rappeler leurs obligations de reprendre ces travaux au niveau de la rue Lain. Je vous informe que NOREADE s'est engagé à intervenir avant le 31 juillet 2013.

En ce qui concerne l'état de la voirie de la traversée de Masnières, les dégradations ont été intégrées dans le programme d'entretien 2013 et les réparations seront réalisées au plus tard en septembre.

Concernant l'augmentation du trafic et par conséquence les pollutions environnementales, l'effet conjugué de la réalisation du Contournement Sud de Cambrai ainsi que les développements économiques sur le secteur Ouest du Cambrésis ont favorisé les déplacements routiers sur cet axe départemental, notamment de type poids lourds.

Je peux vous assurer que les services départementaux sont sensibles à cette problématique sur ce secteur et ont engagé une réflexion pour améliorer la qualité sonore et la sécurité de ce secteur.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil Général,
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
chargé de l'Aménagement Durable,**



Jérôme DEZOBRY

Nord Fort et Solidaire lenord.fr

Pièce 5
DCE 5

Expéditeur de la pétition :
Madame Christine Gautiez
Présidente de l'association
A.B.E.R.L
Action Bien- Etre Rue Lain
Siège social : 59 rue LAIN
59241 MASNIERES

le 12 mars 2015,

A Monsieur le Sous - Préfet
Place Fénélon
59400 CAMBRAI

Objet : pour information, communication copie pétition
Riverains de la D644 Masnières

Monsieur le Sous – Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint copie de la pétition que nous remettons à Monsieur Didier Drieux, conseiller général du canton de Marcoing, pour communication à la Direction Générale du Département du Nord.

Nous sommes malheureusement obligés de renouveler la pétition que nous avons dû faire auprès des autorités locales et régionales en 2009 pour que soit mis fin à 8 mois de sommeil très perturbé, non seulement par les vibrations de nos habitations mais également par les nuisances sonores. A cette époque, notre pétition avait permis d'accélérer la réfection à neuf de l'enrobé après pose de canalisations sous la route D 644 traversée de Masnières. Le trafic routier sur cette départementale est tel qu'en 6 ans l'enrobé est totalement dégradé et qu'à nouveau nos maisons vibrent à chaque passage de poids lourd, sans parler de la pollution inhérente à cette situation.

Nous avons été informés il y a 1 mois de possibles réparations de l'enrobé inscrites à l'année 2015, réparations qui seraient fonction des possibilités budgétaires.

Il nous paraît inimaginable que l'enrobé ne soit pas rapidement refait à neuf, compte tenu du trafic de poids lourds de gros tonnage et des conséquences sur notre santé . A noter également que les plaques d'égout sont positionnées sur la bande de roulement des camions sur la partie est de la route.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous adresse, Monsieur le Sous-préfet, mes respectueuses salutations.

P.J : copie de la pétition

Madame Christine Gautiez
Expéditeur de la pétition
Au nom des signataires



Madame Christine Gautiez
59 rue Lain
59241 Masnières

COPIE

le 4 mai 2015,

Pièce 6
Doc
6

Siège social de l'A.B.E.R.L

A Monsieur Arnaud DECAGNY
Vice-Président chargé des infrastructures
Et du Transport
51 rue G. Delory
59047 Lille Cedex

Objet : nuisances bruit et vibrations des habitations
D 644 Masnières, rue Lain . Pétition du 17 mars 2015
V/R : AD/DVD-E/JJL/SL/D15-0301
UT de Cambrai

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 27 avril dernier à Monsieur Didier DRIEUX, Conseiller Départemental, Maire de Marcoing, 59159, courrier que Monsieur DRIEUX nous a communiqué pour information.

C'est en tant que présidente de l'association A.B.E.R.L, et pour donner plus de légitimité à la pétition des riverains de la D644, que j'ai accepté d'en être l'expéditrice.

Si nous prenons bien acte de votre décision de confirmer aujourd'hui votre courrier du 19 février dernier adressé à Madame Dessaint, maire de Masnières, nous souhaitons revenir vers vous aux fins de quelques précisions que nous avons déjà données :

En septembre 2013, Monsieur ANDREY, Directeur de Noreade, Beauvois en cambrésis, avait aimablement répondu à nos alertes relatives aux nuisances ci-dessus référencées et avait accepté de venir sur place faire un constat, ce qu'il a fait, précisément le vendredi 13 septembre. Suite à ce constat, il a identifié 7 ou 8 plaques d'égout en Urgence de réparation. En décembre 2013, nous avons réclamé une nouvelle fois pour apprendre que seules 3 plaques pouvaient l'être immédiatement par manque de moyens financiers. Les 3 plaques ont donc été réparées fin décembre 2013, avec promesse pour les autres de l'être en 2014.

Les réparations de ces 3 plaques ont tenu 4 mois.. Pour nous, la seule solution durable est la réfection à neuf de l'enrobé, qui date de 2009. Il est usé.

Le trafic ici représente un grave problème de santé pour les riverains, confirmé par le classement en carte B du bruit dont vous trouverez en pièce jointe capture d'écran. Carte B = trafic supérieur à 3 millions de véhicules / an. A savoir que tous les regards de visite sur la traversée de la ville, côté EST, sont situés sur la bande de roulement des poids lourds. Le trafic, très lourd, devrait encore augmenter.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur, à mes meilleures salutations.

- P.J : - 1 : copie de votre courrier à Monsieur DRIEUX
- 2 : copie de votre courrier à Madame Dessaint
- 3 : capture d'écran de la zone classée carte B du bruit
- 4 : copie de la pétition des riverains, mars 2015

Au nom des pétitionnaires

Madame Christine GAUTIEZ, présidente de l'A.B.E.R.L



BIEN-ÊTRE

ACTION



RUE LAIN

pièce 7
Doc 7

Le 25 février 2015,

A.B.E.R.L.

Association de riverains
Loi 1901
Siège social : 59 rue LAIN
59241 MASNIERES
TEL: 03.27.37.53.05 / 06.03.21.34.33

Direction de la voirie départementale
Subdivision de Cambrai

A Monsieur Philippe MERESSE
1461, Avenue du Cateau B.P.5
59401 Cambrai Cedex

Ref: AD/DVD/FV./BB./2015-073

Objet: Suite Signalement de nuisances sonores et vibration des maisons
Sur la D644 RUE LAIN jusqu'aux ponts

Copie à Monsieur Andrey, Directeur de Noreade Beauvois
Copie à Madame Dessaint, Maire de Masnières

Monsieur,

Madame Dessaint, maire de Masnières, nous communique copie d'un échange de lettres avec vos services. Vous trouverez ci-joint copie d'un courrier que nous lui avons adressé le 10 février dernier.

Les adhérents de l'A.B.E.R.L. souhaitent vous préciser que les nuisances sonores et physiques sont telles qu'elles ont de fortes répercussions sur leur santé. L'enrobé date de 2009, le trafic de camions de gros tonnage très important. L'enrobé est usé.

A signaler aussi que le 13 septembre 2013, Monsieur Andrey, Directeur de Noréade Beauvois en cis avait, sur demande de l'A.B.E.R.L., effectué un constat de l'état des plaques d'égout sur toute la rue LAIN, constat qui a entraîné la réparation en urgence de 3 plaques sur 7 ou 8 en raison de moyens financiers insuffisants en cette fin d'année 2013.

Lors de l'assemblée générale du 11 décembre 2014, les adhérents ont souhaité avoir recours à une pétition devant l'ampleur des nuisances sonores et physiques, fortement aggravées la nuit à chaque passage de poids lourd.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre situation, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Christine Gautiez,
Présidente de l'A.B.E.R.L.

P.J : copie de la lettre du 10 février dernier à Madame Dessaint

Pièce 8
Doc P

Madame Christine Gautiez
59 rue LAIN
59241 Masnières

le 13 mars 2015,

Expéditeur de la pétition
Et présidente de l'A.B.E.R.L

A Monsieur Didier DRIEUX
Conseiller Général Canton de Marcoing
Mairie de Marcoing

Objet : Demande de remise de la pétition jointe
à la Direction général du département

Monsieur DRIEUX,

C'est avec grande satisfaction que nous, les riverains de la rue LAIN à Masnières, portion de la D644 au sud de cette ville, avons, à plusieurs reprises depuis 6 ans, apprécié vos réponses rapides à leurs demandes d'aide de solutions aux difficultés consécutives au lourd trafic routier sur cette départementale.

Confrontés à nouveau à une situation insupportable qui affecte lourdement notre santé, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remettre assez rapidement la pétition ci-jointe à la Direction Générale Départementale du Nord, dont nous adressons copie à Monsieur le Sous-préfet, Madame le Maire de Masnières et à la Direction de Noréade.

Nous avons attendu toute l'année 2014, des réparations de plaques d'égout dans cette rue, en vain. Nos divers courriers viennent d'avoir réponse de « réparations » planifiées d'ici fin 2015 et, qui plus est, en fonction des moyens financiers...

A noter que nous sommes étonnés de ne jamais être consultés sur notre vécu alors que nous représentons une association déclarée en sous-préfecture. Il est pourtant question de Sécurité et de Santé publique.

D'avance nous vous remercions de bien vouloir vous charger de remettre la pétition jointe à la Direction du Conseil général. Ce que nous vivons réclame l'urgence pour un enrobé à neuf.

Confiants quant au résultat de la démarche que vous voudrez bien faire en notre nom, nous vous adressons nos respectueuses salutations.

Madame Christine Gautiez, désignée expéditeur de la pétition
et présidente de l'A.B.E.R.L

P.J. Original de la pétition

Pièce
Doc

Madame Christine Gautiez
Expéditeur de la pétition
Présidente de l' A.B.E.R.L
Siège social :
59 rue LAIN
59241 Masnières

le 13 mars 2015,

A Monsieur Bernard POYET
Directeur Général de NOREADE
23 Avenue de la Marne
59443 Villeneuve d'Ascq

Objet : Pour information, pétition remise
à Monsieur Didier DRIEUX, conseiller départemental,
canton de Marcoing pour communication
à la Direction Générale du Département du Nord

Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de trouver ci-joint, pour information, pétition des riverains de la D644 traversée de Masnières, rue Lain, que je remets à Monsieur Didier Drieux, conseiller général du canton de Marcoing pour communication à La Direction Général du Département du Nord.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur en mes respectueuses salutations.

Madame Christine Gautiez, expéditeur de la pétition
Au nom des signataires



P.J : copie pétition des riverains

Arnaud DECAGNY
Vice-Président du
Conseil Départemental du Nord
aux Infrastructures et Transports
Maire de Maubeuge

Tél : 03 59 73 67 91
Fax : 03 59 73 67 92

Madame Christine GAUTIEZ
Présidente de l'A.B.E.R.L
59 rue de Lain
59241 MASNIERES

Lille, le mardi 12 mai 2015

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 4 mai 2015 concernant des précisions relatives à la remise à niveaux de la chaussée rue Lain à Masnières.

Je l'ai transmis ce jour à Monsieur le Directeur des services départementaux pour instruction.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Arnaud DECAGNY
Vice-Président du Conseil Départemental du Nord

Monsieur Francis NOBLECOURT
Maire de Masnières
Mairie
BP 5
59141 MASNIERES

MAIRIE DE
15 JUIN 2017
MASNIERES

Lille, le

12 JUIN 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 30 janvier 2017, vous avez attiré l'attention du Président du Conseil départemental sur la sécurité des piétons au niveau des ouvrages d'art franchissant la rivière Escaut (OA n°1129) et le canal de Saint-Quentin (OA n°1128) sur la RD 644 en agglomération.

Ces deux ouvrages supportent un trafic routier de 12 000 véhicules par jour dans les deux sens, dont 14,40 % de poids lourds. Aucun accident n'a été recensé à ce jour mais la fréquentation piétonne sur les trottoirs des ouvrages justifie pleinement cette réflexion.

Lors de la rencontre du 9 mars 2017 en présence de Monsieur Didier DRIEUX, Conseiller départemental, un point a été fait sur les études préliminaires confiées au bureau ACOGEC. Le bureau d'études propose une alternative technique d'aménagement des ouvrages :

- l'installation de passerelles indépendantes sur les ouvrages, pour un coût d'environ 950 000 €,
- l'élargissement d'un des deux trottoirs sur chacun des deux ouvrages.

Il s'agit, notamment dans le cas des passerelles, de travaux importants sur le plan financier. S'agissant de travaux de sécurité routière en agglomération et d'aménagement de trottoirs, ils auraient vocation à être cofinancés par le bloc communal.

Pour mémoire, pour des cheminements piétonniers « classiques », le Conseil départemental finance au maximum à 35 % ce type de travaux, sur la base d'un ratio de construction non adapté au cas spécifique des cheminements sur ouvrages d'art. Nous avons conscience que le reste à charge pour le bloc communal ne pourrait être supporté.

Au regard des coûts de travaux mais aussi parce qu'il est intéressant d'améliorer la globalité de la traversée d'agglomération, les services départementaux ont attiré mon attention sur la possibilité de dévier le trafic de transit poids-lourds vers le réseau autoroutier.

A ce stade de réflexion, différents points restent à étudier comme l'acceptabilité de la déviation, celle-ci empruntant un itinéraire payant, et la capacité du giratoire située à la sortie de l'autoroute A2, sur la RD 643, à accepter un trafic supplémentaire. Néanmoins, j'ai autorisé les services départementaux à évoquer cette possibilité avec vous et les Conseillers départementaux concernés.

Cette solution, si elle peut être mise en œuvre, constituerait une amélioration rapide, visible pour les habitants de Masnières et peu coûteuse pour les Collectivités. Un suivi du dispositif serait mis en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Le Vice-Président chargé des Infrastructures
et des Transports,

Arnaud DECAGNY



Puis discussion avec les adhérents présents, Mme Gautiez leur demande leur avis quant à l'utilité de reconduire l'association pour un certain temps car les espoirs sont minces d'une possibilité d'atteindre les objectifs d'information aux habitants fixés par nos statuts.

A l'unanimité décision est prise de relancer l'association pour un certain temps : attendre et voir...

X Sur notre cadre de vie, notre environnement :

Mme Gautiez fait lecture d'un courrier émanant du Conseil Départemental datant du mois de juin 2017 sur la sécurisation de la D644 sur toute la traversée de Masnières, sécurisation qui inclut la construction de passerelles au pont. Les différents moyens de sécuriser y sont évoqués, avec, pour l'instant, l'impossibilité d'espérer des passerelles, coût trop élevé. Dans ce courrier, proposition est faite par le Département à la municipalité d'imaginer une interdiction de transit des camions en vue d'une amélioration rapide pour les habitants.

La présidente rappelle que l'ABERL demande cette interdiction de transit depuis 2009. Nous découvrons dans ce courrier les résultats du comptage des véhicules, 12.000 / j jour dont 14,4 % de camions.

Mme Gautiez rappelle également que le chemin piétonnier qui longe la résidence La Couture n'est toujours pas sécurisé alors que l'étude a été faite en 2014 ou 15. Passage très dangereux... de toute façon le danger est partout le long de cette départementale.

Mme Gautiez qui intervient régulièrement auprès de Noréade pour « faire taire les plaques d'égout » demande aux adhérents s'ils souhaitent l'intervention de Noréade. Mr Huguet se manifeste et Mme Gautiez signale une plaque à hauteur du N° 57 (pourtant déjà réparée plusieurs fois).

Contact sera à nouveau pris auprès de Noréade. Contact également auprès de la mairie, de la préfecture et du Département pour rappeler que l'association existe toujours et souhaite être informée pour ce qui concerne la sécurité.

Renouvellement du Bureau :

Le Bureau souffrant de la défection de trois membres est reconstitué comme suit :

Christine Gautiez, présidente

Marianne Copin, vice-présidente

Daniel David, vice-président adjoint

Jean-Jacques Ménard, trésorier

René Huguet, trésorier adjoint

Patrick Tirlemont, secrétaire


Charlotte Maës, secrétaire adjointe


(Voir courrier d'accompagnement à Monsieur le sous-préfet pour les coordonnées de ces personnes)

A l'unanimité, la cotisation reste fixée à 12€ minimum par famille pour 2018

La séance est levée vers 20h30 et suivie du pot de l'amitié.

Signature des membres du Bureau précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé


lu et approuvé


lu et approuvé


lu et approuvé


Pièce 13
Doc 13

A.B.E.R.L
Bien Vivre Ensemble à Masnières
Association de riverains
59 Rue Lain
59241 Masnières
Tel : 06.03.21.34.33

le 3 décembre 2018,

A l'attention de Monsieur Bruniaux
Services techniques Noréade
Route Nationale – Le Jeune Bois
59157 Beauvois en cambrésis

Recommandée avec A.R

Objet : confirmation des suites de la dernière réfection en date
du regard de visite à hauteur du N° 57 rue Lain

Monsieur Bruniaux,

Je vous prie de bien vouloir excuser la forme recommandée A.R de ce courrier rendue nécessaire par les conséquences délétères de la dernière réfection en date de l'emplacement du regard de visite cité en objet.

C'est avec beaucoup d'empathie et d'écoute que vous m'aviez proposé en septembre dernier d'essayer une technique de réfection innovante qui aurait peut-être pu remédier à la nuisance bruit que je vous avais signalée lors de ma demande téléphonique au sujet d'un autre regard de visite posant également problème à hauteur du n° 24 rue Lain. Cette question de nuisance revient régulièrement depuis de nombreuses années, ces plaques d'égout étant positionnées sur la bande de roulement des camions dans un environnement routier au trafic de 12000 véhicules/jour dont 14% de poids lourds.

Si le résultat des travaux semble satisfaisant à hauteur du n° 24, elle est loin d'être positive pour ce qui concerne le N° 57. En effet, les nuisances consécutives sont insupportables : bruits sourds et violents avec importants phénomènes de résonance sur une grande partie de la rue, sans oublier les vibrations.

Il semblerait que la surélévation du nouveau raccord de macadam côté NORD soit responsable de cette nouvelle situation que je suis forcée de vous signaler, même si la plaque d'égout elle-même ne paraît pas en cause.

D'avance je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter au présent courrier et des suites que vous serez amené à y donner. J'en informerai les riverains.

Je vous adresse, Monsieur Bruniaux, mes meilleures salutations.

Madame Christine Gautiez, présidente



Pièce 14
Doc 157

ABERL
Bien Vivre Ensemble à Masnières
Association loi 1901
Siège social : 59 rue LAIN
59241 MASNIERES

le 15 février 2019,

Monsieur Patrick Prybe
Chargé d'études BRUIT
PREFECTURE
Boulevard de Belfort CS 90007
59042 LILLE cedex

Tel : 06.03.21.34.33
Christine.gautiez@wanadoo.fr

Objet : Pour information, copie lettre à
Monsieur Bernard Poyet Noreade Wasquehal

Monsieur,

Pour votre information, je vous fais parvenir copie que j'envoie ce jour à Monsieur Bernard Poyet, Directeur Général de NOREADE Wasquehal.

Notre association de riverains de la D644 traversée de Masnières 59241, créée il y a 10 ans, ayant reçu un très bon accueil lors d'une saisine de vos services en 2013, les adhérents et moi-même nous tournons à nouveau vers vous pour vous demander d'appuyer notre demande auprès de Monsieur Bernard Poyet, Directeur général de Noreade, Wasquehal.

La suppression pure et simple de ce regard de visite, malheureusement positionné sur la bande de roulement des camions, est pour les riverains la seule solution pour remédier à l'impact sur leur santé.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous adressons Monsieur, nos respectueuses salutations.

PJ : copie lettre à Monsieur Poyet

La présidente, Mme Christine Gautiez



Pièce 15
Doc 15

A.B.E.R.L
Bien Vivre Ensemble à Masnières
Association loi 1901
Siège social : 59 rue Lain
59241 Masnières
Tel : 06.03.21.34.33 ou 03.27.37.53.05

le 15 février 2019,

A Monsieur Bernard POYET
Directeur général de NOREADE
23 Avenue de la Marne
59443 WASQUEHAL Cedex

Objet : Demande de suppression pure et simple
d'une plaque d'égout à hauteur du 57 rue Lain 59241 Masnières / D 644

Copie à Monsieur Bruniaux, Noreade Beauvois en cis,
Monsieur Didier Drieux, Conseiller départemental
Monsieur Patrick Prybe, chargé d'études Bruit- Préfecture de Lille

Monsieur le Directeur,

12.000 véhicules/jour, dont 14% de camions, sur la D644 dans la traversée de Masnières, 59241. Au bruit de ce lourd trafic, il faut ajouter celui des plaques d'égout positionnées sur la bande de roulement des camions du côté EST de la traversée.

L'impact sur la santé des riverains est délétère. Il y a urgence.

Vous connaissez notre association de riverains pour laquelle vous êtes positivement et aimablement intervenu à plusieurs reprises depuis 10 ans. Toujours les mêmes problématiques : demande de réfection de l'enrobé vite usé en raison du trafic, bruit insupportable par résonance et vibrations des maisons, malheureusement reliées par leurs « tout à l'égout » aux canalisations installées sous la route Rue Lain. La nuisance est bien sûr diurne et nocturne.

Aujourd'hui, nous nous tournons à nouveau vers vous pour vous demander d'intervenir afin que soit purement et simplement supprimé le regard de visite situé à hauteur du N° 57 Rue Lain. Il y a urgence de santé pour les riverains.

Monsieur Bruniaux, de NOREADE Beauvois en Cambrésis, que nous contactons régulièrement, dit ne pas avoir de vraie solution pour remédier aux claquements et à la résonance en sous-sol sur toute la rue. La réfection par découpage de l'enrobé qu'il a accepté d'effectuer début novembre s'avère être un échec complet, échec qu'il a reconnu par vérification sur site. En conséquence, il est prévu de rectifier les niveaux défectueux du macadam autour de la plaque. Si nous apprécions cette démarche, l'association maintient sa demande de suppression en raison de l'impact sur la santé des riverains.

D'avance nous vous remercions de bien vouloir faire procéder à la suppression du regard de visite cité en objet et vous adressons, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

La présidente , Mme Christelle GAUTIER



PRÉFET DU NORD

Lille, le 21 FEV. 2019

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Energies, lutte contre les
Nuisances, Paysages

Madame la Présidente
de l'Association ABERL
59, rue Lain
59241 MASNIERES

Nos réf. : GB/CB

Affaire suivie par : Georges BREDA

georges.breda@nord.gouv.fr

Tél. : 03 28 03 84 04 – Fax : 03 28 03 83 80

Objet : Demande de suppression d'une plaque d'égout à hauteur du 57 rue Lain / RD 644 à Masnières

Réf : V/Courrier CG du 15 Février 2019

Madame la Présidente,

Par lettre en date du 15 février 2019, vous m'informez des démarches engagées auprès de la société NOREADE suite aux nuisances subies par les riverains par la présence d'une plaque d'égout située sur la bande de roulement le long de la route départementale 644 à MASNIERES.

Je ne peux malheureusement pas donner une suite favorable à votre demande d'intervention, les services de l'État n'étant pas compétents pour agir s'agissant d'une infrastructure routière relevant de la compétence du Département du Nord.

Je vous invite par conséquent à vous rapprocher des services techniques de cette collectivité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Adjointe au
Chef de Service Eau Environnement



Lucie LAVOGIEZ